

# Conditions générales (CG)

## Vente de billets et règlement d'accès

### Ski-Weltcup Adelboden AG

#### § 1 Validité

Les présentes CG s'appliquent aussi bien aux personnes physiques qu'aux personnes morales (sociétés). Tous les mandats sont exécutés sur la seule base des présentes CG. Les dérogations aux présentes CG ne sont valables que sous forme écrite.

#### § 2 Accès et séjour sur le site de la manifestation

Le spectateur de la Coupe du monde accepte les présentes CG dès lors qu'il achète un billet ou obtient une accréditation. Le service de surveillance et de sécurité de l'organisateur effectue des contrôles de sécurité et d'accès à toutes les entrées officielles, à l'intérieur et le long du site de la manifestation, pendant toute la durée de la manifestation.

Les billets sont contrôlés (code-barres) aux caisses officielles et aux points d'échange de l'organisateur et échangés contre un bracelet de contrôle. Le bracelet de contrôle permet d'accéder à l'enceinte. Le bracelet de contrôle doit être porté bien serré au poignet. Les bracelets de contrôle endommagés ou desserrés ne sont pas acceptés. Les bracelets de contrôle/accréditations perdus ou endommagés ne sont pas remplacés.

Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées de quelque nature que ce soit. Chaque personne peut apporter au maximum 0,5 litre de boissons non alcoolisées (PET, Tetrapak, thermos, etc.) sur le site de la manifestation.

Il est interdit d'apporter à la manifestation des engins pyrotechniques et dangereux ainsi que des armes de toute nature (ci-après les «objets interdits»).

Les personnes qui

- refusent d'être fouillées et qui refusent que les contenants qu'elles transportent soient fouillés par le service de surveillance et de sécurité,
- ont sur elles des objets interdits et refusent de s'en séparer,
- distribuent sans autorisation du matériel publicitaire, des flyers et/ou des articles publicitaires sur le site de la manifestation,
- ne se conforment pas aux instructions du service de surveillance et de sécurité ou lui posent problème,
- déclenchent des disputes,
- sont sous l'influence de drogues ou sont excessivement alcoolisées, se verront refuser l'accès au site de la manifestation ou seront expulsées de l'enceinte.

#### § 3 Enregistrements vidéo et sonores interdits

En raison des droits de télévision, il est interdit de filmer et de réaliser des enregistrements sonores des athlètes qui participent à la manifestation ainsi que de la zone des pistes et d'arrivée. Les photos destinées à un usage privé restent en principe autorisées.

Dans le cadre de la Coupe du monde de ski à Adelboden, l'organisation et les journalistes autorisés réaliseront et publieront des photos et des vidéos. En achetant un billet, le spectateur de la Coupe du monde déclare accepter d'apparaître sur ces prises de vue qui pourront être utilisées aux fins susmentionnées sans indemnisation.

#### § 4 Protection de la jeunesse

Il est strictement interdit aux jeunes de moins de 18 ans d'acheter de l'alcool, du tabac et des billets de loterie ! Le service de surveillance et de sécurité peut exiger à tout moment une pièce d'identité officielle pour vérifier l'âge. Toute infraction aux dispositions relatives à la protection de la jeunesse peut entraîner l'expulsion du site de la manifestation.

#### § 5 Compétence du service de surveillance et de sécurité

Les collaborateurs du service de surveillance et de sécurité sont autorisés à:

- fouiller les personnes qui souhaitent accéder au site de la manifestation ou qui s'y trouvent, à la recherche d'objets interdits,
- fouiller les contenants, sacs à dos, sacs, etc., et à confisquer les objets interdits,
- vérifier l'identité des personnes qui enfreignent les CG ou s'opposent aux instructions du service de surveillance et de sécurité.

Les instructions du service de surveillance et de sécurité visant à maintenir l'ordre et la sécurité doivent être suivies sans délai. Le non-respect du règlement d'accès et l'utilisation abusive d'autorisations d'accès sont sanctionnés et entraînent une expulsion du site de la manifestation.

#### § 6 Dommages/pollution

Tout dommage ou pollution dans la zone de la manifestation ainsi que dans les installations est interdit. Il faut en particulier prendre soin de la nature. Il faut respecter les riverains privés. Les déchets doivent être déposés dans un point de collecte des déchets. En cas d'infraction grave, le service d'ordre de l'organisateur peut expulser le spectateur du site de la manifestation.

#### § 7 Zone de pique-nique Chäla

Dans la Chäla, une zone de pique-nique dédiée permet de déguster sa propre fondue ou raclette. Les réchauds, caquelons et fours à raclette ne sont autorisés que dans cette zone. Points à respecter:

- seule la pâte combustible est autorisée. Le pétrole et le gaz sont interdits.
- il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées de quelque nature que ce soit.

## § 8 Terrain hivernal

Attention: terrain aux conditions hivernales. Le spectateur se rend sur le site de la manifestation à ses propres risques. Les spectateurs de la Coupe du monde doivent adapter leur comportement et leur équipement aux conditions particulières du site de la manifestation. La zone principale d'accueil des spectateurs se trouve au niveau de l'arrivée. Le parcours de la compétition se trouve sur un site naturel escarpé et hivernal et n'est accessible à pied ou à ski que de manière limitée. Il convient de respecter les consignes et les délimitations correspondantes.

## § 9 Achat de billets | Conditions de paiement

Après réception de la commande et confirmation, l'organisateur est en droit d'établir une facture sans délai. L'achat du billet prend effet avec le paiement du prix du billet. Dès lors qu'il procède au paiement, le spectateur de la Coupe du monde accepte les présentes CG. Les prix incluent la taxe sur la valeur ajoutée légale et tous les frais de billetterie et de vente. L'achat de billets auprès de l'organisateur à des fins de revente (fins commerciales) est interdit de manière générale. Les billets doivent être achetés via les canaux de vente autorisés. Les billets achetés via des canaux de vente non autorisés peuvent entraîner une interdiction d'accès.

## § 10 Envoi des billets

Les billets sont mis à la disposition de l'acheteur par téléchargement ou envoyés par e-mail après paiement du prix du billet.

## § 11 Publicité, promotions

Le spectateur de la Coupe du monde garantit que les billets ne seront pas utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles (p. ex. promotion, publicité, prix d'une compétition ou d'un jeu-concours ou dans le cadre d'un voyage à forfait). Cela inclut sans restriction la présentation de tout logo, signalétique ou identification d'une entreprise (logos, slogans, matériel publicitaire, photos, vêtements, etc.) sur le site de la manifestation ou en dehors. Les sponsors et partenaires officiels de la Coupe du monde de ski Audi FIS d'Adelboden ne sont pas concernés par cette restriction.

## § 12 Risque lié à la manifestation

Le spectateur de la Coupe du monde prend acte du fait que la manifestation peut être modifiée, reportée ou annulée pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur. Les billets sont valables pour une certaine discipline d'un certain jour (programme officiel confirmé par la FIS (Fédération Internationale de Ski)). Les épreuves se déroulent en plein air. Le risque de modifications du programme dans le cadre du programme officiel, de reports d'épreuves à une date hors programme officiel au même endroit et d'annulations d'épreuves doit donc être qualifié de risque typique.

## § 13 Résiliation

Les billets ne peuvent pas être résiliés, quelle que soit la catégorie. Un changement de réservation ou un surclassement dans une catégorie supérieure est possible sur demande, dans la mesure où les disponibilités le permettent.

## § 14 Modification du programme, report d'épreuve, annulation d'épreuve

En cas de modification du programme, de report ou d'annulation de la totalité ou d'une partie de la manifestation, les règles suivantes s'appliquent:

- En cas de changement de programme dans le cadre du programme officiel, tous les billets restent valables pour l'accès à la zone spécifiée le jour de l'épreuve. Aucun remboursement n'est effectué.
- En cas de report d'épreuve à une date hors programme officiel au même endroit, tous les billets restent valables pour l'accès à la zone spécifiée. Aucun remboursement n'est effectué.
- En cas d'annulation jusqu'à 24 heures avant la première épreuve prévue du week-end de compétition, un remboursement est en principe effectué.

- En cas d'annulation partielle ou totale le jour même de la compétition, aucun remboursement n'est effectué, quelles que soient les raisons de l'annulation (intempéries, cas de force majeure, annulation de la compétition par le jury, les fédérations, les autorités, etc.).

En présence d'un motif de remboursement conformément aux dispositions ci-dessus, les billets concernés doivent être envoyés à l'organisateur, en indiquant l'adresse et les coordonnées bancaires correspondantes (IBAN + BIC) dans un délai de 10 jours à compter de la date d'annulation. Le remboursement est effectué après déduction de 10% de frais de dossier dans les 90 jours suivant la réception des billets par l'organisateur.

## § 15 Billets non utilisés

Si les billets ne sont pas utilisés pour une faute ne relevant pas de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

## § 16 Dommages-intérêts

L'organisateur n'est pas responsable des frais encourus par le participant de la Coupe du monde en raison d'une éventuelle modification du programme, du report ou de l'annulation d'épreuves (dommages-intérêts tels que frais de déplacement, de restauration, d'hébergement, etc.).

## § 17 Protection des données

Les dispositions applicables en matière de protection des données peuvent être consultées sur <https://weltcup-adelboden.ch/fr/protection-des-donnees/>.

## § 18 Divers

L'éventuelle nullité d'une ou de plusieurs dispositions des présentes CG n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition nulle devra toujours être remplacée par une disposition se rapprochant le plus possible de la finalité économique de la disposition nulle. Les conditions générales (CG) de l'organisateur font partie intégrante du contrat conclu lors de l'achat de ce billet.

## § 19 For juridique

Le lieu d'exécution et le for exclusif se trouvent sur le lieu de la manifestation.

*Le participant de la Coupe du monde prend acte du fait que les présentes CG ont été traduites à partir de l'allemand, leur version originale. En cas de contradiction entre cette version traduite et la version originale allemande, la version allemande fait foi.*

## Coupe du monde de ski Audi FIS Adelboden

Ski-Weltcup Adelboden AG  
Dorfstrasse 40  
CH-3715 Adelboden

Adelboden, juillet 2025